

**RÉUNION PUBLIQUE CENTRE VILLE**  
**Comités de quartier Saint-Nicolas/Gare/Gabut – Préver – Les 4 Portes**  
**Mardi 12 décembre 2023 - salle de l'Oratoire**

Rédigé par Nadine Maillet, secrétaire du CQ Saint -Nicolas-Gare-Gabut  
 Annotations complémentaires Jean Hesbert

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes, environ 300 et présente les élus qui l'accompagnent :

Catherine **LEONIDAS**, 1<sup>ère</sup> adjointe

Sylvain **DARDENNE** en charge du secteur sud et de l'urbanisme

Olivier **PRENTOUT** en charge des mobilités urbaines, du stationnement et de la voirie

Christophe **BERTAUD** en charge du secteur centre et de la vie nocturne

Catherine **BENGUIGUI** en charge des musées et de la culture

Dominique **GUEGO** en charge du patrimoine bâti municipal, du CTM et de la transition énergétique

Marielle **JAY** en charge de l'éducation et des affaires scolaires

Pascal **DAUNIT** en charge de la tranquillité et de la sécurité publiques

et ceux qui se trouvent dans la salle :

Chantal **VETTER** – Michel **TILLAUD** – Anna Maria **SPANO** – Mathilde **ROUSSEL** – Michel **SABATIER**

Franck COUPEAU, (groupe Renouveau)  
 Thierry TOUGERON (groupe Renouveau)  
 Aya KOFFI (groupe Renouveau)

Brigitte **DESVAUX**, conseillère départementale

Jean-Philippe **PLEZ**, conseiller régional

La réunion débute par la projection d'une vidéo sur La Rochelle puis le Maire fait le **point sur les dégâts causés par les tempêtes** qui se sont succédé :

- **142 arbres** à terre
- **9 voitures endommagées** par des chutes d'arbres
- **70 interventions** sur le port de plaisance
- inondations dues à une **pluviométrie hors- norme**

En raison des fortes marées, il a été décidé de mettre en place les **protections amovibles des systèmes d'endiguement** au Gabut, à la Ville en Bois et à Port-Neuf.

Le GIEC<sup>1</sup> estime que le réchauffement de la planète atteindra + **1,5°C** dans les années **2030**.

**Des initiatives ont été prises depuis les années 1970 pour agir pour la transition écologique :**

- 1973, 1<sup>ères</sup> rues piétonnes à La Rochelle
- 1976, 1<sup>ers</sup> vélos jaunes en libre-service
- 1997, 1<sup>ère</sup> journée sans voiture

- 2009, 1<sup>er</sup> bus de mer à propulsion électro-solaire
- 2017, expérimentation du 1<sup>er</sup> bus de mer à propulsion hydrogène
- 2019, renaturation du marais de Tasdon
- 2021, PAPI Port-Neuf et ouverture de la Plateforme de Rénovation Énergétique
- 2022, nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial
- 2023, pérennisation de la piétonnisation du cœur de Ville – Zone 30 sur toute la Ville

**Sur le territoire de l'Agglomération**, c'est 2 millions de tonnes d'équivalent CO2 qui sont émises chaque année, soit plus de 11 tonnes par habitant.

**Nos objectifs** d'ici 2030, c'est **moins 30%** d'émission de CO2 et d'ici 2040, **moins 75%** d'émissions de CO2

**Comment ?**

- en réduisant nos émissions de carbone
- en augmentant la capacité de séquestration du carbone

**D'où proviennent nos émissions de carbone ?**

- **31%** sont issues de l'habitat (chauffage, électricité, informatique, climatisation)
- **27%** sont générées par les transports (transports et marchandises)
- **21%** proviennent de l'alimentation (production et transformation)
- **21%** proviennent des biens de consommation<sup>1</sup>

**Quels sont nos leviers d'action ?**

- les déplacements et la mobilité
- la nature en ville
- un bâti plus responsable
- des logements plus accessibles
- la gestion des déchets
- l'agro-alimentation

Mais aussi les énergies renouvelables, le tourisme, le carbone bleu, le numérique...

Sur la CdA, le transport génère **27%** de gaz à effet de serre, la voiture représentant plus de la moitié des émissions. La moitié des trajets effectués en France font moins de 5km et **5km en voiture, c'est plus d'1kg de CO2 émis.**

Le Maire développe la politique de la Ville.

**Une ville apaisée**

**Un cœur de ville piéton et une zone de stationnement repensée**

**Stratégies mises en place :**

+	-
<b>De parkings à proximité du centre</b>	<b>De pollution atmosphérique pour une meilleure qualité de l'air</b>

<sup>1</sup>

Rapports du GIEC 2021 et 2022 : la température moyenne à la surface de la Terre a déjà augmenté de 1,1°C. L'humanité a trois ans pour éviter les effets les plus dévastateurs du changement climatique.

En 2023, 2 nouveaux parkings, parking des Salines 1200 places et parking relais « Simone Veil »	
<b>De nouvelles modalités d'achats des titres de transport dans les bus</b>	<b>De nuisances sonores pour un meilleur cadre de vie</b>
<b>De rues végétalisées, installation de banc et de végétaux</b>	<b>D'émissions de CO2</b>
<b>De rues requalifiées pour un meilleur confort</b>	
<b>De places de stationnement pour les vélos</b>	

### Des itinéraires cyclables toujours plus nombreux

Depuis 2014, plus de **30 km** de pistes cyclables ont été créées. La Rochelle compte plus de **130 km** d'itinéraires cyclables et plus de **450 km** sur l'ensemble de l'Agglomération.

En 2014, ce sont **330 vélos** sont mis en libre-service, **100** locations longue durée.

En 2023, ce sont **760 vélos** en libre-service, **550** locations longue durée.

### Projets d'aménagements cyclables

Avenue Carnot, avenue Denfert-Rochereau, avenue Guiton, avenue Pierre de Coubertin, rue Marius Lacroix, rue de Dompierre et boulevard Arthur Verdier, avenue des Cordeliers et avenue Jean Monnet.

**+ 2,7 km en 2024 et + 2,7 km en 2025**

### Une offre de mobilité accessible à tous en constante évolution

<b>2019</b>	gratuité des bus Yélo chaque 1er samedi du mois tarification solidaire jusqu'à 7€/mois selon le quotient familial
<b>2022</b>	adoption d'un tarif jeune « moins de 26 ans » à 100€/an (accès illimité au réseau de transport Yélo)
<b>2023</b>	mise en place du « pass tribu » en accès illimité aux bus, parcs relais, passeur et TER (1 jour de 1 à 5 personnes - 5€)
<b>2024</b>	généralisation des bus électriques
<b>2025</b>	nouveau réseau de bus

La Ville s'engage en faveur de l'environnement avec un **plan de végétalisation et de biodiversité 2023-2026**.

### Enjeu ?

Aménager une ville plus résiliente face au changement climatique tout en continuant à œuvrer à la sensibilisation de tous les publics par des actions concrètes d'éducation à l'environnement.

### La place de l'arbre en milieu urbain

**+ de 350 arbres plantés chaque année**

- la présence de l'arbre en ville est essentielle pour **rafraîchir la ville et améliorer le cadre et le confort de vie**

- tous les grands projets urbains intègrent systématiquement la place du végétalisation
- la place de l'arbre varie selon les fonctionnalités urbaines (bus, vélos, réseaux de chaleur, canalisations)

### Nos objectifs d'ici la fin du mandat

- plantation de 700 arbres
- + de 50 îlots de fraîcheur sur le territoire
- 12 cours d'école végétalisées

### Végétalisation de la ville, quelques projets 2023/2024

- renouvellement des arbres du cimetière de la Rossignolette et de Saint-Eloi
- désimperméabilisation de l'école Pierre Loti
- plantation d'arbres place de l'Hôtel de Ville et place de la Caille, dans l'école de Bongraine
- remplacement des arbres dépréssant allées du Mail et avenue Guiton
- plantation d'arbustes avec les élèves de l'école Condorcet
- création d'une haie boisée, boulevard de la République
- campagne de plantations d'arbres sur les allées de Lattre de Tassigny, promenade de Port-Neuf et plaine de jeux Colette Besson
- végétalisation de la cour d'école de Laleu

### Les marais, puits de carbone du CO2

Marais de Pampin, marais de Tasdon

**4 000 ha de zones humides** sont présents sur le territoire de la CdA.

Chaque année, les arbres et les marais de la ville stockent, dans des quantités à peu près équivalentes, le carbone émis par environ **200 rochelais**.

### Des règles pour construire de manière durable

#### Sur les bâtiments :

conserver si possible les structures existantes

utiliser des matériaux bio-sourcés et géo-sourcés

#### Sur les emplacements :

- définir des zones d'aménagement qui réduisent l'impact écologique et énergétique des constructions (PLUi)
- réduire l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels
- rapprocher les zones d'habitation des zones d'emplois, services et activités pour réduire l'impact carbone des déplacements

Toute nouvelle construction de **plus de 50m<sup>2</sup>** doit être solarisable, c'est-à-dire que le bâtiment doit être conçu pour accueillir du **photovoltaïque** (sauf contraintes spécifiques).

### Les constructions privées font également l'objet de négociations entre la Ville et les opérateurs.

Exemples de projets :

#### La cité de la Nature et des Sciences Lavoisier

- une démarche concertée
- un complexe éducatif ouvert, adaptable et polyvalent
- une structure partielle conservée

- un maximum de matériaux réutilisés
- une isolation à la paille pour les nouveaux bâtiments
- des toitures végétalisées

**La rentrée des élèves se fera au printemps 2024.**

#### **Les archives municipales et communautaires**

- bâtiment Olga de Saint-Affrique construit à la place de l'ancien Astrolabe
- **isolation de l'extérieur** permettant au bâti d'avoir une grande inertie été comme hiver
- bâtiment raccordé au **réseau de chaleur urbain**
- panneaux **photovoltaïques** sur la toiture
- **toitures végétalisées**
- zones de travail, bureaux et réception du public organisées autour de **deux grands patios** pour favoriser l'apport de lumière naturelle
- le regroupement de toutes les archives et les réserves muséales au même endroit permet de **mutualiser et optimiser des organes techniques de chauffage et de ventilation**

**Ouverture septembre 2023.**

#### **La fabrique du lien social Christiane Faure**

- **bâtiment à énergie positive (BEPOS)** avec panneaux photovoltaïques et chaudière bois
- les matériaux utilisés sont le béton, le bois et un isolant en laine de bois

**Livraison fin 2024.**

#### **Nouveau conservatoire de musique et de danse**

Il prendra place dans l'**ancienne caserne Chasseloup-Laubat**.

Le projet de l'îlot Joffre a été abandonné. La **réhabilitation** de ce bâtiment sera **moins coûteuse et le bilan carbone beaucoup moins important**.

#### **Fin des travaux fin 2025, début 2026**

##### **Réhabilitation du Musée des Beaux-Arts**

Situé rue Gargoulleau, il va devenir un musée d'Art et d'Histoire. Les collections présentées jusqu'en 2012 au Musée D'Orbigny-Bernon seront ainsi regroupées en un même lieu.

La réhabilitation s'attachera à **améliorer les performances énergétiques du bâtiment** : remplacement des menuiseries, isolation par l'extérieur, éclairage LED...

#### **Fin des travaux :**

**1<sup>ère</sup> phase : toiture façades, charpente, huisserie, fin 2023**

**2<sup>ème</sup> phase : réhabilitation complète, 2028**

#### **Permettre aux familles de se loger à La Rochelle**

Des logements plus accessibles

La Rochelle compte plus de **77 000 habitants**. En 1975, elle en comptait près de **80 000**.

Les foyers étaient composés en moyenne de **3,14 personnes**. En 2020, le nombre de personnes par foyer était de **1,73 personnes**.

Loger les familles est une **priorité** qui conduit la Ville de La Rochelle à mener de nombreuses actions.

#### Des logements mixtes accessibles à tous

- **construction de logements sociaux** (+ 18% en 6 ans). En 2022, La Rochelle comptait 13 458 logements sociaux, soit 30,38% sur l'ensemble des logements
- **aides pour les primo-accédants**. Chaque année, plus de 250 ménages en bénéficient
- **mise en place du Bail Réel Solidaire**
- **création d'une Société d'Économie Mixte patrimoniale**
- **lutter contre la prolifération des logements de tourisme** : mieux encadrer les locations de courte durée pour permettre aux rochelais de se loger à La Rochelle

En 2022 à La Rochelle, la Plateforme Rochelaise de la Rénovation énergétique a accompagné près de 300 rénovations, 680 sur l'ensemble de l'Agglomération.

#### La Rochelle SOLIDAIRE

L'Agglomération rochelaise assure la collecte et la valorisation des déchets auprès de **174 000 habitants de ses 28 communes**. Elle doit faire face à différentes problématiques en matière de gestion des déchets, **environnementales, réglementaires et financières**.

#### Une nouvelle stratégie à déployer sur le territoire

Objectif : Réduire de 60 kg la quantité de déchets produits par habitant d'ici 2030.

#### Les nouveautés

##### ➤ Des points d'Apport Volontaire plus nombreux

Afin de faciliter le tri, de nouveaux Points d'Apport Volontaire seront installés un peu partout sur le territoire de l'Agglo pour la collecte des déchets alimentaires, du verre, des ordures ménagères, des emballages et des textiles.

##### ➤ Le tri des déchets alimentaires, un nouveau geste à adopter

D'ici 2025, la collectivité fera en sorte que chaque habitant bénéficie d'un moyen de tri lui permettant de ne plus jeter ses déchets alimentaires dans sa poubelle d'ordures ménagères.

- **Vous habitez en maison individuelle** ? L'Agglo vous fournit gratuitement un composteur
- **Vous habitez en collectif** ? L'Agglo vous remettra un bio seau pour stocker vos déchets alimentaires à domicile avant de les apporter au composteur partagé de votre immeuble ou aux nouveaux Points d'Apport Volontaire dédiés

##### ➤ La fin des collectes en sacs en hyper-centre et sur le Vieux-Port

**A partir du 1er janvier 2025**, elle sera remplacée par le dépôt en **Points d'Apport Volontaire**, accessibles avec le nouveau « Pass déchets ».

### ➤ **Une tarification plus juste et équitable**

La tarification incitative sera appliquée à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2026** en remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. C'est une nouvelle manière de payer la collecte et le traitement des déchets en fonction du niveau de production des usagers.

**Ces mesures s'inscrivent dans les objectifs de transition écologique et de sobriété de la collectivité, en cohérence avec le projet de La Rochelle, territoire 0 carbone.**

Une **enquête usagers** sera menée en porte-à-porte entre janvier 2024 et mi 2025 auprès de **tous les usagers de l'Agglo**, particuliers et professionnels.

**Objectifs** : **Préparer les évolutions du service** (mettre à jour les données du foyer/de l'établissement, ajuster si besoins la dotation de bacs pour la collecte, équiper en composteur et bio seau, donner le nouveau « pass déchets ») et **aider chacun à adopter les bons réflexes.**

Le changement climatique impose aux professionnels et aux usagers de modifier leurs pratiques pour s'inscrire dans une démarche plus vertueuse.

Un diagnostic réalisé sur le territoire a révélé que **21%** des émissions de CO2 de l'Agglo proviennent de l'assiette des habitants et que **4%** proviennent de l'agriculture.

Seulement **2%** de ce qui est consommé sur le territoire est produit localement.

### **Vers une évolution du modèle actuel**

Ces changements devront s'appliquer sur différents périmètres :

- la gestion des sols : **zéro artificialisation net en 2025**
- la gestion de la ressource en **eau**
- l'adaptation des variétés cultivées : **modifier les cultures pour capter + de CO2**
- la plantation de haies et d'arbres : **pour absorber le carbone dans l'air et le stocker dans le sol**
- la production : **produire au plus près de la consommation** (+ de maraîchers, + de productions de fruits et légumes autour de La Rochelle...)
- la sortie des **pesticides**
- les pratiques alimentaires des habitants : **réapprendre à consommer localement**

**Préparer La Rochelle pour nos enfants est un défi que nous devons relever ensemble :**

**collectivités, entreprises, associations, citoyens...**

**La fabrique du lien social Christiane Faure**

**Le centre social ouvrira ses portes en 2024.**

Pose de la 1<sup>re</sup> pierre, samedi 20 janvier à 11h30, parking Notre-Dame.

### **Diagnostic errance et grande précarité**

La mairie de proximité du secteur Centre a réalisé un diagnostic sur le territoire rochelais en partenariat avec les associations et acteurs du territoire sur les personnes sans domicile fixe.

Il s'agit pour le moment de suivre l'évolution et la typologie des publics, de recenser les actions déjà en place et les moyens disponibles...

### **Le diagnostic a été finalisé en mars 2023**

#### **Premiers éléments du plan d'actions**

##### **Pacifier les tensions sur le cœur de ville**

##### **Faire évoluer le dispositif de prévention-médiation en direction de l'association Altéa Cabestan**

- rééquilibrer les interventions vers les publics ciblés par le diagnostic
- renforcer les moyens humains sur le dispositif le week-end

#### **Améliorer la coordination entre les acteurs et in fine, améliorer la prise en charge des SDF**

**Proposition d'orientation d'un agent du CCAS**, 0,5 ETP pour optimiser l'accompagnement individuel des situations complexes et urgentes (participation aux réunions de la veille sociale, création de rencontres trimestrielles entre les acteurs de l'urgence sociale, de la santé, de la médiation, de la police municipale).

### **La Rochelle SOBRE**

pour lutter contre le changement climatique

#### **Modification du service de collecte des déchets en centre-ville**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la collecte en sacs dans l'hyper-centre et sur le Vieux Port sera remplacée par le dépôt en Points d'Apport Volontaire accessible avec le nouveau « Pass déchets ».

<b>Une décision guidée par</b>	
<b>Des contraintes</b>	<b>Des opportunités</b>
<p><b>Forte production</b> de déchets sur ce secteur</p> <p><b>Nouvelle obligation de séparation à la source</b> des déchets alimentaires</p> <p><b>Difficultés de stockage</b> des déchets dans les foyers</p> <p><b>Impossibilité de présentation</b> de bacs roulants (étroitesse des rues, absence de trottoirs)</p> <p>Volonté politique forte <b>d'arrêter la collecte en sacs</b></p>	<p><b>Offrir un espace public débarrassé</b> des sacs poubelle déposés à toute heure et parfois éventrés</p> <p><b>Améliorer la qualité de vie</b> des habitants et des commerçants (modification du service de collecte en centre-ville d'entretien de bacs, pas de contrainte de jour ou d'horaire pour les déchets)</p> <p><b>Répondre aux enjeux de propreté urbaine</b>, de salubrité et de lutte contre les nuisibles</p>

#### **Déplacement d'un ensemble de nouveaux matériels d'ici au 31/12/2024**

1. Des **conteneurs enterrés à grande capacité** de stockage (pour les ordures ménagères, les emballages papier et le verre) en **périmètre du centre-ville** pour limiter les matériels en centre historique

2. Des **abris-bacs** (pour les ordures ménagères, les emballages papier et le verre) en hyper-centre. En nombre limité pour couvrir les zones « trop éloignées » des conteneurs enterrés
3. Des **abris-bacs pour les déchets alimentaires** pour mailler l'hyper-centre de La Rochelle comme l'ensemble de l'Agglomération

#### **Objectif**

Faire en sorte que chacun dispose d'un **Point d'Apport Volontaire** (conteneur enterré ou abri-bac) **dans un rayon d'environ 150m** de son logement ou de son établissement professionnel. Les sites retenus devront être soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et feront l'objet d'un travail avec les représentants des Comités de quartier.

#### **Requalification de la rue Léonce Vieiljeux**

Réhabilitation des trottoirs et de la chaussée

L'aménagement des quais du Vieux-Port se termine par la requalification de la rue Léonce Vieiljeux. En amont de la requalification des rues, des travaux de réseaux sont nécessaires :

- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable de la CdA
- 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de confortement de la galerie de la Verdière

Les travaux de requalification des sols démarreront en avril. Ils se feront en deux tranches (entre la Grosse Horloge et la rue Verdière, puis entre la rue Verdière et la rue Réaumur).

#### **Début des travaux, fin janvier 2024 – fin des travaux 2025**

**Les travaux de la place Barentin sont aujourd'hui terminés**

#### **Suite de la requalification de la rue Saint-Yon**

Tronçon 1 entre la rue Gargoulleau et la rue Bazoges

- septembre à novembre 2022 : renouvellement des réseaux
- février 2023 à juin 2023 : requalification de la rue

Tronçon 2 entre la rue Bazoges et la rue Dupaty :

- septembre à novembre 2023 : renouvellement des réseaux
- **février 2024 à juin 2024 : requalification de la rue**

#### **La Rochelle CRÉATIVE**

#### **Aménagement du parc Adèle-Charruyer**

Le parc Adèle-Charruyer fut le premier site classé en Poitou-Charentes, au titre de ses fortifications et de son parc romantique du XIX<sup>e</sup> siècle. Afin de retrouver son aspect historique, **la Ville a lancé une phase de concertation qui a permis de recueillir les attentes des usagers et d'établir un plan guide de gestion sur 20 ans. Les actions se déployeront jusqu'en 2036.**

#### **Installation de nouveaux bancs**

**Juillet 2023**

- Pose de 2 modèles de bancs dans le parc, conformes aux prescriptions du plan guide afin de les faire essayer aux usagers. Les usagers étaient invités jusqu'à fin octobre à

donner leur avis sur l'esthétique et le confort des assises (QR code sur chaque banc). 440 personnes ont participé au sondage.

### **Nouvel éclairage public style XIX<sup>ème</sup> siècle**

Allée des Petites Piscines et allée Alfred Dreyfus

#### **Hiver 2023**

- Installation de l'éclairage
- Installation des massifs

Des travaux sur l'allée des Petites Piscines et l'allée Alfred Dreyfus auront lieu de décembre 2023 à janvier 2024.

### **2023, la rénovation des écoles se poursuit**

#### **École Massiou**

- réfection de la toiture du local technique (élémentaire)
- pose de stores extérieurs façade sud (élémentaire et réfectoire)

#### **École Réaumur**

- réparation du réseau de chauffage

#### **École Arcère**

- restaurant : sécurisation des fenêtres, doublage du mur, remplacement des portes, peinture
- maternelle : remplacement du sol de la salle de motricité

#### **École Valin**

- réfectoire : aménagement vestiaires et sanitaires, douches
- élémentaire : remplacement de menuiseries extérieures

#### **École Rey**

- réfectoire : remplacement des menuiseries

### **Rénovation du clocher de l'église Saint-Sauveur**

Le clocher de l'église Saint-Sauveur est en cours de rénovation. Les travaux doivent se terminer début 2025.

### **Calendrier**

**Début des travaux, septembre 2022**

**Fin des travaux, début 2025**

### **La Rochelle ENSEMBLE**

Construire la ville avec les rochelais et les acteurs du territoire

### **Projet immobilier Marcel Paul : projet paysager**

- 25 tilleuls conservés sur 46
- 77 arbres dont 21 sujets de haute taille seront plantés dès la livraison pour accompagner les alignements existants

- 32% de l'emprise en pleine terre (contre 9 aujourd'hui)

Bilan consommation CO2 (d'après le site ECOTREE) : un arbre consomme entre **10 à 40 kg CO2/an soit 25 kg moyen**

77 arbres plantés X 25 = **1 925 kg CO2/an** – 21 arbres adultes coupés X 40 =**840 kg CO2/an** – **1 085 kg CO2/an en plus** (sans prise en compte des massifs arbustifs et pelouses).

### Rénovation de la piscine Lucien Maylin

La piscine Lucien Maylin va bénéficier de travaux de rénovation dès l'été 2024.

### Mairie de proximité secteur centre

21 avenue du Champ de Mars

L'**inauguration** de la Mairie de proximité du secteur centre aura lieu le **vendredi 5 avril 2024 à 19h**.

### Lancement des festivités de fin d'année

#### Place des Fêtes (place de Verdun)

Ouvert du 8 au 31 décembre

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 20h

Les mercredis, samedis et dimanches de 10h à 20h

**Inauguration le 13 décembre à 15h30**

#### Place du C<sup>dt</sup> de la Motte-Rouge

Ouvert du 13 au 31 décembre de 12h 30 à 19h 30

#### Cours des Artisans (cours des Dames)

Du 19 décembre au 2 janvier de 10h à 20h

**Inauguration le mercredi 20 décembre à 18h**

Le Maire signale que cette année, il ne présentera pas ses traditionnels vœux dans les quartiers mais lors du bal traditionnel du 1<sup>er</sup> janvier avec le conseil municipal des enfants.

Il est temps de lancer les questions/réponses et c'est le comité de quartier PREVER qui interpelle la Municipalité sur le projet de circulation et de stationnement en Centre-Ville.

#### Comité de quartier PREVER

➤ « *Concernant le projet de circulation et de stationnement en Centre-Ville et le passage de 2000 places payantes à 4000 places payantes, sur le fond nous sommes d'accord pour limiter la circulation et la pollution en Centre-Ville, mais est-ce que les objectifs de réduction de circulation en Centre-Ville ont été quantifiés ? 15 % ? 20% ? Plus ?*

*En attendant les futures navettes de Centre-Ville en 2025, quelles sont les alternatives ? Nous pensons que les navettes Centre-Ville auraient dû être mises en place simultanément au changement de règles de stationnement. En conclusion, nous souhaitons un moratoire sur le projet pour une vraie concertation préalable avec les acteurs concernés. Il a été dit ici, ce soir, écrit et publié, que les comités de quartier avaient été concertés, nous estimons n'avoir pas été concertés mais informés au cours des réunions ». APPLAUDISSEMENTS*

### Olivier PRENTOUT

Vous avez posé plusieurs questions, la 1<sup>ère</sup> porte sur la quantification. Quand on voit le poids des mobilités au moins jusqu'en 2035, les objectifs des réductions carbone, avoir 30% de carbone en moins en 2030, ça veut dire une réduction de 30% des véhicules mais c'est un ordre de grandeur. C'est pour ça que des mesures sont prises, proposées en ce moment, ce sont des leviers politiques qui changent la vie des gens, considérablement.

Alors 2 000 places, c'est 2 000 places payantes pour les habitants du Centre-Ville à un accès relativement privilégié avec des formules d'abonnement.

La politique de stationnement a 2 objectifs :

1. Contribuer à ce que les gens s'interrogent sur leurs mobilités. Des solutions sont proposées au travers de la mise en place de nouveaux plateaux de stationnement avec le parking des Salines de 1105 places avec un abonnement Yelo/domicile/travail qui ouvrira l'accès à ce parking. Le stationnement horodaté n'est pas encore en vigueur. Et sur ces 2 000 places, elles peuvent amener, dans certains cas, à un changement de principe de stationnement des habitants qui est ne plus se garer en bas de chez soi mais aller un petit peu plus loin.
2. Sur la question de la tarification du stationnement des résidents accessible à tous, on va prendre de nouvelles initiatives qui vont être présentées en Conseil municipal lundi prochain.

Dans cette idée, on aura une réduction très significative sur les 1<sup>er</sup> véhicules dès lors que les familles en possèdent plusieurs. On partagera les cas sur lesquels nous avons travaillé et ça va être véritablement juste.

Avec la refonte du stationnement, il y avait un principe qui a agacé plus d'un habitant, c'était la question du zonage à l'intérieur des zones vertes de stationnement, il a été demandé de dézoner dans les zones tendues pour un avantage d'accès à la ville assez significatif. C'est ce qui a été fait. A l'intérieur de la ville on va avoir une politique qui amènera à ce qu'on ait conscience que quand on utilise l'espace public pour stationner son véhicule, c'est un service qu'on peut acquérir à un prix très réduit en fonction de ses moyens auquel on doit participer et que dans un certain nombre de cas, certains logements ont des facultés de stationnement qu'ils n'utilisent pas.

➤ Christian FERRAND, vice-président du comité de quartier Saint-Nicolas/Gare/Gabut et président des copropriétés du Gabut obtient la parole bien que Christophe BERTAUD ait prétexté alterner une question homme, une question femme pour plus de parité. [HUÉE DANS LA SALLE](#).

« *Je veux vous féliciter Monsieur le Maire, une fois n'est pas coutume, je trouve que tout ce que vous faites est extraordinaire, vous êtes entouré d'un certain nombre d'adjoints qui sont absolument exceptionnels, vous faites un travail remarquable et je partage, en toute sincérité, bon nombre de vos objectifs.*

*Permettez-moi quand même, avec tout le respect que je vous dois, de m'interroger sur la méthode. Parce que, on a eu l'hôpital. Pendant 5 ans, vous nous avez expliqué qu'il fallait qu'il aille au parc des Expositions et puis, plouf ! Il n'ira pas au parc des Expositions.*

*Avant, on avait eu le Conservatoire, alors positionné ailleurs, bravo !*

*On a eu le CNAREP, les Centre national des Arts de la Rue, qui est maintenant à l'Encan, enfin peut être, on ne sait pas trop.*

*On a la friche du Gabut, dont vous n'avez pas dit un mot, on nous a annoncé des arbitrages le 6 octobre 2022 et un comité de suivi, moi, je n'ai rien vu, rien entendu.*

*Ensuite, on a le pont de Tasdon, alors là, c'est pas plouf, plouf, c'est la grosse catastrophe ! Catastrophe qui se compte par des milliers d'heures perdues, des gens qui sont exaspérés, pour reprendre votre terme et je comprends, car pendant que vous vous disputez la propriété, et c'est un jeu, excusez-moi assez puéril, parce que de toute façon c'est toujours notre pognon qui paiera, quelque que soit le guichet, Qu'est-ce qu'on en a à faire que ce soit la Ville ou le Département qui paie, c'est toujours nos impôts, non ?*

*Tout ça me fait rire mais, des fois... jaune.*

*Et puis votre fabuleuse gare à 44 millions, moi, chaque fois que je rentre dans la gare, je me félicite que les voyages augmentent, je m'aperçois qu'il y a toujours de magnifiques échafaudages pour éviter qu'on prenne des pierres sur la figure. Il serait temps de se pencher sur la question.*

*Il y a un certain nombre de projets qui sont bien plombés. Et c'est dommage.*

*J'ai lu récemment un superbe projet qui est une belle réussite, ce n'est pas à La Rochelle, c'est à Andilly. Ce que je vois, Monsieur le Maire, c'est qu'on va édifier à Andilly 3 éoliennes de 200 m de haut. Partout dès qu'on parle de ça, c'est une levée de boucliers et c'est des recours, ça n'en finit plus ; et ils réussissent à monter 3 éoliennes sans recours et tout le monde est content. Comment ont-ils réussi ce miracle ? Ben, ils se sont mis autour d'une table, ils en ont discuté et puis les gens sont impliqués. Plus que ça, ils sont copropriétaires du projet. C'est à dire que c'est véritablement un projet de co-construction, pas un terme de communication pour faire joli, et allier une décision autoritaire et ensuite demander aux services de com de la faire avaler aux gens. C'est véritablement une démarche de co-construction et ça marche !*

*Je sais bien, vous êtes un chef d'entreprise, vous avez ça dans l'âme, vous aimez bien être le patron, le chef mais il se trouve que ça marche mieux quand on implique les citoyens. Merci de votre attention. »*

Monsieur le Maire

Merci cher Monsieur, vous avez évoqué beaucoup de sujets, permettez-moi d'y répondre point par point.

Sur les éoliennes, effectivement dans la plaine d'Aunis, un certain nombre de maires n'en souhaitent pas ; et pour aller dans ce sens-là, nous venons de créer une société d'économie mixte qui va pouvoir porter des projets environnementaux, ce ne sera pas que des éoliennes, ce sera des panneaux photovoltaïques..., oui nous sommes maintenant équipés, l'initiative est

prise par Gérard BLANCHARD sur ce point pour pouvoir être propriétaire nous-mêmes, pour pouvoir produire nos énergies renouvelables. Nous suivons fidèlement ce que vous venez de nous recommander.

Sur **la gare**, honnêtement, vous portez des critiques, vous mélangez l'intérieur et l'extérieur, nous n'avons pas travaillé sur l'intérieur de la gare, nous avons fait une passerelle qui est plutôt très utilisée. Soyez objectif, regardez le parking qui est de l'autre côté, il est plein. Beaucoup de gens qui se rendent à la gare pour prendre le train choisissent de se mettre du côté sud de la gare libérant ainsi de la place.

Globalement, c'est plutôt une opération réussie. On nous dit la gare est aujourd'hui belle, elle est mise en valeur. Prenez des images de la gare quand c'était du bitume partout et des voitures partout, il y a un progrès significatif sans compter la passerelle et par ailleurs, l'usage du train, j'en ai déjà parlé.

### **Le pont de Tasdon**

Le dossier judiciaire est terminé, le Conseil d'état s'est prononcé, la cour d'Appel de renvoi s'est prononcée, je n'ai pas le droit d'organiser des travaux qui soient faits par la Ville, si nous ne sommes pas propriétaires d'un bien. C'est interdit, c'est du bon sens. Si le Département engage des travaux, nous allons l'aider parce qu'il y a de l'intérêt collectif. J'ai déjà pris rendez-vous avec le Ministre de la Transition Énergétique parce que ce pont, il a été longtemps propriété de l'État et son défaut d'entretien n'est pas d'aujourd'hui. J'espère qu'on pourra faire un tour de table mais, moi, je n'ai pas le droit de faire des travaux sur un pont qui ne nous appartient pas. La justice s'est prononcée définitivement. Ce dossier-là est clos.

Maintenant, on entre dans une autre phase, le Département est propriétaire et nous allons l'aider pour pouvoir engager ce chantier.

Contrairement à ce que vous dites, parfois sur un certain nombre de sujets, nous nous disons est-ce que c'est la bonne orientation ? et nous évoluons, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas !

Donc quand on a eu un devis très élevé concernant **le Conservatoire** et que l'État a proposé de racheter cet équipement, on a dit oui, c'est moins cher même si on a commandé des études au préalable sur notre site.

Il en va de même sur le dossier des **Arts de la Rue**, on a décidé de le mettre à l'intérieur de l'Encan.

Écouter les gens quand ils me font des propositions intéressantes, je le fais tous les jours.

### **L'hôpital**

C'est le Conseil de Surveillance de l'hôpital à l'unanimité des votants qui a fait ce choix. Aujourd'hui, on nous dit qu'il faut un hôpital plus ambitieux, pas de souci, on va trouver un terrain plus grand. Quand je dis, pas de soucis, vous verrez que ça va être un dossier très difficile parce des sites avec la qualité du parc Expo, il n'y en a pas beaucoup sur le territoire. On ne va pas consommer d'espace agricole, il va falloir trouver un terrain déjà artificialisé, un lieu bien desservi en transport, zéro carbone. Des lieux bien desservis comme ça, il n'y en a pas !

Ce travail est engagé, il va aboutir au milieu du printemps prochain mais c'est un dossier beaucoup plus complexe qu'on l'imagine parce que trouver de grandes surfaces accessibles, déjà artificialisées, c'est beaucoup plus complexe et c'est la raison pour laquelle je pensais que le parc Expo était un beau site.

Il y a un lien charnel entre un hôpital et une ville et moi, je pensais que l'on pouvait garder ce lien charnel et aujourd'hui, il sera loin de La Rochelle.

C'est toute cette dimension qu'il faut regarder et contrairement à une légende, le vrai patron qui décide de l'emplacement de l'hôpital, c'est le directeur de l'hôpital et au-dessus, c'est celui qui paie, l'Agence Régionale de Santé, c'est le financeur qui est le vrai décideur.

Vous avez évoqué **le Gabut**, on est arrivé à un certain nombre de conclusions.

- Le site doit rester public,
- Il faut essayer de garder la mémoire du passé, ça va être certainement un travail de réhabilitation de certains locaux.

Ensuite, on va voir les projets qui arrivent et voir celui qui est le plus intéressant. On veut en faire un lieu de convivialité où on peut tous se retrouver, avoir de la musique et tout ça, c'est ça le projet qui sortira, il n'y aura pas d'événement majeur. C'est un point de rencontre extrêmement intéressant entre le Centre-Ville et les Minimes donc, je pense qu'on va aller dans cette direction-là.

➤ Un habitant d'une zone verte s'interroge sur l'arrêté qui fait force de loi concernant le **stationnement payant en Centre-Ville** spécifie bien que l'on ne peut pas laisser un véhicule plus de 24 heures au même endroit.

**« C'est extraordinaire, c'est-à-dire que non seulement, je vais devoir déplacer ma voiture concernant mon usage tous les jours, donc pour le bilan carbone et l'aspect écologique, c'est fabuleux et sur le plan humain, je vais passer chaque jour à me dire, « il faut que je déplace ma voiture là où j'habite, là où je vis ». Ma voiture, c'est pas un caprice, je suis musicien je ne peux pas me déplacer en Illico pour faire mes concerts, qu'est-ce qu'il en est de cet arrêté ?**

Le Maire se tourne vers ses adjoints pour passer la parole à l'adjoint concerné

Olivier PRENTOUT

Il y a deux questions qui reviennent souvent, celle que vous posez et celle du stationnement devant son bateau quand on en a un. J'ai sous ma responsabilité de délégation les ASVP et les ASVP appliquent la loi et appliquent les règles de discernement. Mais il y a une large tolérance de 15 jours si votre véhicule ne bouge pas en tant qu'abonné résident. C'est déjà en pratique.

➤ **« Vous voulez dire que les agents assermentés ne sont pas tenus de faire appliquer la loi et que ça va être selon leur humeur ? »**

Pas du tout, je vous ai garanti que vous ne serez pas verbalisé si votre véhicule reste plus longtemps que 24h et j'ai évoqué deux semaines et comme il est interdit dans le code de la route de se garer devant son bateau quand on en a un, les gens qui habitent dans le secteur horodaté savent très bien que s'ils ont un bateau et qu'ils mettent leur plaque, il y aura un 1<sup>er</sup> passage, un 2<sup>ème</sup> passage et si la voiture ne bouge jamais, les ASVP appliquent la loi comme c'est prévu.

« *Nous sommes dans un état de droit, je veux être protégé par la loi pas par votre bonté !* »

➤ Une personne revient **sur la marche en ville** « *Vous avez dit que la moitié des trajets effectués en France ont moins de 5km, mois de 5km, il y a une marge énorme de développement pour la marche à pied en ville et il me semble que ce potentiel n'est pas exploité. Les mobilités douces sont souvent synonymes du développement du cyclisme et nous les piétons, on a un peu l'impression d'être les parents pauvres.* APPLAUDISSEMENTS *Je rappelle que la marche à pied est le mode de déplacement le moins polluant. Il faut dire aussi, par exemple, que les piétons sont très différents, on peut penser qu'environ 25% d'entre eux sont des gens qui n'entendent pas très bien, qui ne voient pas très bien, qui ont un squelette fragile et ces gens-là peuvent se sentir un petit peu en difficulté dans les rues, dans la cohabitation avec les cyclistes, ça doit s'aménager pour retrouver une façon de vivre ensemble. Il y a aussi des choses qui posent problème, les pistes cyclables sur les trottoirs, quelle est la définition du trottoir ? On doit trouver des chemins pour les marcheurs, si vous voulez marcher dans l'Agglo, vous devez marcher sur les pistes cyclables et c'est interdit, il n'y a rien pour les piétons, ça doit être aménagé, on doit pouvoir trouver des solutions. La marche à pied est la mobilité la moins carbonée, que le piéton forme un couple avec les transports en commun, un couple absolument indissociable, vous touchez à l'un, vous touchez à l'autre et je rappelle que 65% sont des femmes... ».*

#### Olivier PRENTOUT

Le bus est un très bon partenaire du piéton. On est sur un territoire où les vélos représentent une vraie opportunité de devoir continuer de se développer. On parle d'une période qui s'apparente à une période libertaire au vélo puisque des gens font trop peu de cas des règles du code de la route, c'est une question de rapport aux autres dans l'espace public, plus que du code de la route à proprement parler. Tout espace doit être verbalisé pour une vitesse inadaptée. On va aller vers un renforcement des contrôles et des pratiques sur le vélo.

Monsieur le Maire signale qu'il ne faut pas opposer les différents usagers et rappelle que nous sommes tous piétons parfois, à vélo parfois et en voiture parfois. Et, quand nous sommes en voiture, on doit toujours protéger le plus fragile, donc être très vigilant vis-à-vis des vélos et quand on est à vélo, être très vigilant vis-à-vis des piétons ; c'est un code de bonne conduite qu'on doit avoir pour partager la ville et partager la rue.

➤ Une autre personne intervient sur l'**absence de toilettes publiques**. « *Vous parlez de projets d'aménagement de la ville, de projets d'embellissement de la ville, je pense que cet aspect devrait rentrer dans votre préoccupation pour éviter que certains endroits dans la ville ne deviennent des urinoirs publics* ». APPLAUDISSEMENTS

Christophe BERTAUD signale que Delphine CHARRIER, travaille au sein du service santé sur un schéma directeur des toilettes publiques qui doit être élaboré et terminé au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

➤ **Il y a des toilettes publiques le long du Secours Populaire qui sont classées et fermées. Pourquoi on ne les remet pas en service ?**

Parce qu'aujourd'hui le Secours Populaire stocke du matériel à l'intérieur Rires et Applaudissements et elles sont complètement obsolètes par rapport au réseau d'eaux usées. Le schéma directeur travaille pour que le citoyen qui déambule en ville puisse avoir des repères de toilettes publiques qui ne doivent pas être espacées de X mètres.

➤ Daniel CHUILLET porte-parole du collectif « Tous sur le pont » prend la parole pour évoquer **le pont de Tasdon**.

*« Ce collectif s'est créé pour peser dans les débats et être entendu. C'est un sujet qui est complexe, sur le plan juridique, ce dossier n'est pas fini. On prendra le temps d'expliquer, lors d'une réunion publique que l'on fera en février à Tasdon, le contenu de ce dossier.*

*Les citoyens rochelais sur ce pont, ils ont de l'attachement, c'est une valeur de patrimoine et qui n'a pas du tout été soutenue et protégée.*

*Quand on fait une comparaison, je suis désolé de le dire, avec la construction du pont de l'île de Ré, c'est une comparaison très simpliste, Monsieur le Maire, qui n'est pas la réalité du dossier technique. Faut pas mener les gens en bateau comme vous savez le faire, bien évidemment.*

*On entend beaucoup de choses, faut le détruire ! Avant de le détruire, il y a des options à prendre en compte, une exigence d'avoir un diagnostic de réparation du pont qui n'est pas du tout un diagnostic de solidité qui a été fait par une société payée par vous, ce dossier il ne dit pas qu'il n'est pas réparable, il dit qu'il y a des points de faiblesse, ce n'est pas la même chose, parce que ce ne sont ni les mêmes compétences, ni les mêmes entreprises.*

*Donc, il va falloir faire une étude pour savoir s'il est réparable, le chiffrer, regarder les délais, et faire aussi une étude si on casse et si on le reconstruit, et puisque vous parlez du bilan carbone, le bilan carbone doit faire partie du cahier des charges, c'est un élément essentiel, parce qu'il faut bien se dire que si on casse tout, ça va être compliqué ; par exemple, si on veut le casser, il faudra peut-être faire une étude peinture, c'est peut-être une peinture au plomb.*

*Aujourd'hui, il faut aller vite, il faut un maître d'ouvrage, faire des appels d'offres, faire des choix et être un interlocuteur parce que nous, collectif citoyen, on a envie d'être entendu et on va tout faire pour être entendu et je pense qu'il y aura beaucoup de Rochelais derrière nous ».*

Monsieur le Maire répond « vous dites que sur le plan juridique ce n'est pas terminé ». C'est assez clair aujourd'hui, le juge a tranché, c'est terminé de ce côté là.

**CECI EST FAUX : LE DÉPARTEMENT N'A PAS ÉTÉ PARTIE A LA PROCEDURE(note JH)**

Mais ça n'empêche pas qu'on va apporter notre concours au Département. Vous dites, il est peut-être réparable, une expertise qui n'a pas été demandée par moi, parce que vous avez l'air de penser que j'aurais demandé à un expert de faire des conclusions qui soient dans ce sens là. C'est le Département qui a fait faire des études et ces études confirment ce que dit la SNCF depuis 20 ans, il n'est pas réparable parce que la rouille est rentrée dans le métal, nous sommes dans un environnement marin, ça ne vous a pas échappé. Donc, il n'est pas réparable par défaut d'entretien pendant très longtemps.

L'aide que nous allons apporter au Département va avoir 3 conditions :

- agir à délai raisonnable. Oui, j'ai pris l'exemple du pont de l'Île de Ré, simplement, pour illustrer le fait qu'on est capable de faire des ponts dans des délais raisonnables, je pense que 2 ans est un bon délai,
- nous souhaitons que les Rochelais soient consultés sur l'esthétique du pont, c'est une condition que j'y mets, ça fait partie du paysage de notre ville,
- qu'on prenne en considération qu'il y ait un cheminement piéton de qualité, une piste cyclable suffisamment large et qu'il puisse porter des bus nouvelle génération.

Le département passe la commande, moi je vais me mettre à leurs côtés pour que l'Etat soit co-financeur, quant à ceux qui veulent rouvrir un dossier judiciaire, je ne leur conseille pas, parce que là on part pour 50 ans.

Sur le plan esthétique, tout ce travail est fait sous le contrôle également de l'architecte des Bâtiments de France puisqu'on est dans le périmètre des Tours et on voit très bien que l'architecte des Bâtiments de France devra donner son aval et quand on connaît son niveau d'exigence, on sait que ce sera du travail de qualité.

➤ Daniel CHUILLET

**Il y a un collectif qui s'était créé avec la DRAC pour faire classer le pont auprès des Monuments Historiques et le Département et vous avez signé une lettre refusant le classement aux Monuments historiques et vous n'en n'avez pas du tout informé le collectif citoyen, donc il y a un problème de rapport que vous avez avec les citoyens, qui n'est pas tendre, je suis obligé de le dire, parce que là, vous avez fait une belle autosatisfaction, mais je peux vous dire que dans les quartiers, la co- décision ou la démocratie participative, il y a quand même, beaucoup de choses à dire !**

APPLAUDISSEMENTS

Christophe BERTAUD rappelle que Monsieur le Préfet a dit qu'il serait l'interlocuteur et qu'il travaille avec des réunions avec le Département et la Ville de La Rochelle et à défaut de savoir qui, demain sera à la maîtrise d'ouvrage, l'important c'est d'avoir une maîtrise d'ouvrage déléguée, dans un 1<sup>er</sup> temps, pour savoir qui va construire le pont et pour pouvoir commencer les 1<sup>er</sup> travaux.

➤ « *On est tous inquiet pour ce pont, aujourd'hui Madame MARCILLY n'est pas d'accord pour payer, admettons qu'elle garde cette position ? Qu'est-ce qui se passe si ça se passe pas bien ?* ».

Monsieur le Maire

Tout d'abord, j'espère que ça se passera bien et j'en ai un petit peu la tendance. Le Département, sur notre proposition, a fait une étude que j'ai proposée que la Ville co finance. Quand on lance une étude ça veut dire que derrière on a l'intention de faire quelque chose, donc je n'imagine pas une seule seconde que le Département bloque ce dossier. Vous savez les habitants, c'est ce que vous avez souligné les uns et les autres, ils s'en fichent de savoir comment on va s'organiser entre nous, ce qu'ils veulent, c'est un pont de belle qualité, qui corresponde à nos usages et dans un délai raisonnable, donc, je suis très confiant que le

Département engage une maîtrise d'ouvrage avec nous. Je n'imagine pas une seule seconde que ce dossier fasse blocage du Département.

La fatigue du pont, on la découvre aujourd'hui, ceux qui prennent le pont ont vu les morceaux de ferraille qui leur tombe sur la tête. Moi, je pensais honnêtement que puisque la cour d'appel a dit que c'était le Département, j'applique les décisions de justice et par ailleurs je n'ai pas le droit de faire des actions qui ne sont pas conformes.

J'ai très bon espoir qu'on trouve un consensus avec le Département et j'espère, avec un soutien important de l'État, et je suis très confiant dans cette direction-là.

Un mot sur les finances, vous savez tout ce qu'on vous a présenté tout à l'heure en investissements, tout ça se fait avec le budget municipal et sans augmenter les impôts, il faut qu'on soit extrêmement rigoureux, je ne peux pas, non plus, engager des dépenses trop importantes de la Ville si elles reviennent à quelqu'un d'autre.

#### Christophe BERTAUD

Quand on est propriétaire, on est maître d'ouvrage. Si on est maître d'ouvrage délégué, on n'est pas forcément propriétaire, on peut faire les travaux pour le compte du propriétaire et donc après le Département trouve une maîtrise d'ouvrage déléguée pour faire les travaux pour le compte du futur propriétaire nonobstant de savoir si c'est lui ou pas.

➤ **Quelles informations pouvez-vous nous donner sur l'aménagement de l'ancien commissariat, l'ancien cinéma et dans les anciens locaux des syndicats. Est-ce que les projets avancent ?**

#### Monsieur le Maire

Pour l'**Olympia**, le promoteur a engagé le début du chantier, il cherche un opérateur pour la salle, la salle est protégée par un classement assez ancien **FAUX C'EST UNE SIMPLE INSCRIPTION QUI DATE D'IL Y A DEUX ANS ( note JH)**, elle restera en salle de diffusion, les anciennes salles vont être transformées en logements. Aujourd'hui, le marché de l'immobilier ralentit donc les banques exigent des promoteurs qu'ils aient pré-vendu un certain pourcentage de logements pour terminer le chantier.

Sur le **commissariat**, c'est un opérateur qui s'associe avec une société rochelaise. Avant de faire les travaux d'aménagement, ils attendent de savoir qui sera l'exploitant. Ce que nous souhaitons sur ce site-là, c'est que ça ne soit pas trop du logement mais des commerces de grande attractivité pour que ça ait un effet d'amener plus de public que dans le cœur de notre ville.

Ils sont en négociation avec plusieurs grandes marques pour faire un magasin sur 2 étages et en attendant, ils font des activités provisoires, ils ont fait des expositions. Mais ils attendent d'avoir contractualisé avec une grande marque avant de finir les travaux.

Les **locaux des syndicats**, c'est un dossier qui est très long, nous avons relogé les syndicats. Souvent, nous rejetons des projets qui ne sont pas assez qualitatifs et ce qui s'est passé, le projet qui devait utiliser les locaux à côté l'Oratoire et la salle Amos-Barbot n'était pas au niveau de ce qu'on attend sur une ville comme La Rochelle, par ailleurs, on est en secteur sauvegardé donc, il y a aussi l'avis de l'ABF, Sylvain DARDENNE et l'ABF étaient sur la même

ligne, le projet n'est pas aussi bien que ce qu'on attend. L'aménagement des salles est fini maintenant, on attend du promoteur un projet de belle qualité.

Monsieur COLIN, président du comité de quartier des 4 Portes

« *Est-ce que vous allez continuer à autoriser à l'excès, l'extension des terrasses des bars et des restaurants* APPLAUDISSEMENTS *qui attirent énormément de touristes dont on ne veut pas trop, d'un autre côté, parce qu'ils déséquilibrent le logement, il y a une espèce d'incohérence, on a l'impression qu'il y a des efforts énormes qui sont faits pour attirer un maximum de touristes. J'ai entendu au moins 10 fois ce soir, le chiffre de 3 millions de voyageurs, ce n'est pas 3 millions de Rochelais même si le trafic TER s'est beaucoup développé et tout le monde constate les terrasses dès que la météo annonce du soleil, les valises à roulettes, etc.... On se pose la question sur la cohérence et un des effets collatéraux, ces extensions qui ont été maintenues après COVID et qui dans certains endroits sont vraiment gênantes ?*

*Est-ce que vous allez respecter l'engagement que vous avez pris lorsque vous avez décidé de la fermeture du Vieux-Port aux voitures que le trafic ne se retrouverait pas dans la rue Villeneuve ?*

Monsieur le Maire

Sur les terrasses, c'est nous tous qui avons pris plaisir à aller sur les différentes terrasses, maintenant, c'est tout le rôle d'une mairie de proximité d'examiner la situation dès lors qu'une terrasse devient gênante et de travailler avec vous. Mais la réponse, c'est vous qui l'avez, si les rochelais n'allaient pas au bistrot, il n'y aurait pas de terrasses.

« *Quand vous regardez les chiffres d'affaires des bistrots et des restaurants, ce n'est pas uniquement par des Rochelais* APPLAUDISSEMENTS *La Rochelle est très attractive, La Rochelle a été primée à tous les concours, elle est première partout, c'est la ville la plus belle du monde, elle attire sauf que là, on a franchi un cap qui n'est pas possible. La raison, c'est que vous avez autorisé les extensions pendant le COVID parce que les gens ne pouvaient plus aller à l'intérieur, d'ailleurs quand vous passez sur les terrasses, les salles sont vides. Et tout le monde est à l'extérieur.*

Je vous propose une méthode de travail simple, c'est d'aller voir la mairie de proximité et dire telle ou telle terrasse nous préoccupe et puis on va regarder si on peut faire quelque chose.

« *Effectivement, vous avez des élus qui sont très disponibles, on en a rencontré à de nombreuses reprises mais à chaque fois, on a évoqué ces sujets sans qu'il y ait de changement* ».

Je vais prendre l'exemple du quai Valin, vous vous rappelez le quai Valin tel qu'il était avant, aujourd'hui, il est beaucoup plus agréable qu'auparavant, on peut s'asseoir, regarder les Tours et s'il faut restreindre des terrasses dans certains quartiers parce que c'est le souhait des habitants, il y a aucun souci. Mais je vais vous dire une bonne chose, c'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'on me fait cette remarque RIRES ET HUÉES DANS LA SALLE mais honnêtement, je n'avais pas cette perception.

Vous avez évoqué un deuxième sujet qui est la rue Villeneuve. Tant que les travaux de la rue Léonce Vieljeux ne seront pas terminés, les bus continueront de passer rue Villeneuve et il faudrait étudier le problème en évoquant la possibilité de mettre l'avenue des Cordeliers en sens unique, puisque les automobilistes remontent cette avenue pour quitter le centre. Ce n'est pas un dossier facile à trancher, la solution, elle est moins de voitures en ville, c'est clair !

Moins de traversée de la ville !

L'histoire est qu'on va vers une ville avec plus de piétons, que les vélos soient plus respectueux à l'égard des piétons, qu'on trouve de bonnes réponses pour le stationnement.

➤ « *La Rochelle est une ville festive de plus en plus festive de plus en plus bruyante. Le bruit, dans certains quartiers du Centre-Ville, c'est jour et nuit.* APPLAUSSEMENTS *Ce constat alarmant a été fait, il y a 3 ans, par les comités de quartier dont PREVER, on a longuement discuté avec vos adjoints, ce constat a été confirmé lors de la conférence de la plate forme de la Vie Nocturne à laquelle nous avons été conviés où des sociologues, des géographes, des médecins ont confirmé l'effet désastreux, délétère du bruit sur la santé. Paradoxalement, Monsieur le Maire, je ne vois rien dans votre présentation ce soir sur la tranquillité publique et les nuisances sonores. J'en conclus que ce n'est pas une priorité pour vous. Est-ce que ça veut dire ? Monsieur le Maire que vous ne vous souciez guère du sommeil et du bien-être de vos administrés ?* ».

#### Monsieur le Maire

Ecoutez, j'ai habité 4 ans sur le Port et on y dort très bien. HUÉE DANS LA SALLE. « **Vous êtes le seul** ». Je suis venu à La Rochelle dans les années 70 parce que c'était une ville festive déjà à l'époque. Vous dites « vous ne l'avez pas abordé » si, il y a un élément qui fait la tension en ville, c'est le Rb and B parce que les gens qui viennent passer un Week- end à La Rochelle, ils vont boire des coups, ils font la fête dans les appartements ou les maisons qu'ils ont loués et quand on dit qu'on veut limiter la place des Rb and B en ville, c'est aussi pour limiter les nuisances que ça génère.

Sur la partie Vie Nocturne, c'est Christophe BERTAUD qui gère le dossier, on est très soucieux de tout ce qui touche à la sécurité publique, à la tranquillité publique.

J'ai augmenté les effectifs de la Police municipale, j'ai demandé à la Police municipale de travailler de nuit, ce qui n'était pas le cas, on a ensuite une inter coopération avec la Police nationale de grande qualité. La Rochelle est une ville dans laquelle il faut être soucieux de tous ces sujets-là, mais on n'est pas une ville dans laquelle une insécurité est soulevée.

Les remarques fréquentes que nous recevons, c'est des SDF agressifs, j'en ai parlé brièvement tout à l'heure et si on peut amélioré, on le fera. Et c'est Christophe BERTAUD qui va...

« *Ne bottez pas en touche, ne dites pas qu'on dort très bien sur le Vieux-Port, j'habite à La Rochelle à côté du Vieux Port, j'ai pas le sommeil plus léger qu'un autre, je peux vous assurer que le bruit dépasse les bruits de comportement, les cris, les boîtes de nuit. A 2h du matin, la Police municipale dort.* APPLAUSSEMENTS *Vous ne pouvez pas dire à vos administrés vous rêvez, dormez bien, moi, je dors bien, ce n'est pas vrai. Et moi, ce que je voudrais, c'est qu'on passe des discussions, des paroles à l'action et à l'efficacité, vous n'avez pas qu'un*

*engagement de moyens, Monsieur le Maire, vous avez un engagement de résultats et pour les SDF comme pour le bruit, ces résultats ne sont pas là. Et ça fait des années, Monsieur le Maire, 3 ans, je vous ai entendu dire à une autre réunion de comité de quartier, « les SDF, trop, c'est trop, il va falloir prendre des mesures fortes ». Regardez où on en est 3 ans après. Vous dites la même chose et vous parlez d'humanisme, moi, je parle de laxisme. Et ça rime !*

#### APPLAUDISSEMENTS

Vous savez, je suis rentré au Conseil municipal en 95 et ces problèmes de SDF, ils existaient, Michel Crépeau a pris un arrêté anti-mendicité, il n'a pas été retoqué, il a été inutile. Si on veut gérer d'une main l'humanisme, parler à des gens qui sont des humains dans la rue et qu'on veut aussi adapter à la tranquillité de vie, le chemin est complexe, la voie est étroite. Aujourd'hui, la situation s'est détendue, je suis très régulièrement dans la rue du Minage où il y a beaucoup de tension. Quand je suis arrivé comme maire, les commerçants de la rue du Minage avaient embauché une milice privée, on l'a supprimée, on a augmenté les effectifs municipaux.

Là, je vous entends et je vous écoute avec attention, mais ne pensais pas que c'est un dossier nouveau qui arrive sur la table, c'est très ancien à La Rochelle comme situation, oui la Ville est accueillante, elle est festive depuis très longtemps.

**Pour information : Un arrêté pris par M. le maire qu'il a complètement occulté pendant la réunion dite de Rencontre :**

#### **Arrêté de la ville de La Rochelle (reproduit à partir de photos sur portable)**

##### **Le maire de la Ville**

**Reçu en préfecture ; publié le ( blanc) cachet S LO**

**ID 017-211703004-20230620 ( sous toutes réserves difficilement lisible sur ma photo)**

**Arrêté garantissant la commodité du passage et la propreté des voies.**

##### **Dispositions permanentes**

**Ref. Tranquillité publique 2023**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2131-1, L 2214-3 ;**

**Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5 ;**

**Considérant qu'il incombe au Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police de veiller à la sécurité des usagers des rues, quais, places et voies publiques en leur garantissant une totale liberté d'aller et un respect de l'usage normal des espaces publics ;**

**Considérant qu'à ce titre, il dispose d'un pouvoir de limitation de la liberté d'aller et venir dans le cadre de la protection de la vie collective, notamment lorsque certains usages constituent une entrave à la circulation de tout un chacun ;**

**Considérant que la présence habituelle dans certaines rues, quais, places et voies publiques de personnes dont les installations d'objet ou de matériels constituent une entrave à la circulation ;**

**Considérant que cette utilisation excède le droit d'usage du domaine public appartenant à tous et peut générer des situations d'insécurité, ainsi que nuire à la salubrité et la tranquillité publique des espaces occupés, notamment par des dépôts d'objets de toute nature et de détritus et des actions de mictions [ par exemple, Cours Ladauge un urinoir à ciel ouvert près de l'école, ajouté par CQ].**

**Considérant que malgré le travail de partenariat initié avec les acteurs du territoire il est constaté un accroissement sensible des plaintes émanant des administrés, suite à des comportements transgressant les règles de civilité et troublant le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique, notamment à proximité des habitations et des commerces.**

**Considérant que ces doléances des usagers et riverains, les interventions conduites\* ( difficulté de lecture) par les services de police pour ces motifs, tout comme le recensement des problématiques, leur localisation et les préconisations effectuées dans le cadre du diagnostic réalisé sur le territoire, révèlent une persistance d'attitudes contraires à un usage normal des rues, places et autres lieux publics, particulièrement par l'entreposage de matériels et d'objets entravant la libre circulation et pouvant présenter un danger pour la santé publique ;**

**Considérant que les difficultés se cristallisent devant certains commerces aux horaires de fermeture tardive et au réseau d'entrées d'immeubles d'habitation ;**

**Considérant que les troubles à l'ordre public risquent de se reproduire ;**

**Considérant que ces troubles sont pour la plupart localisés en Centre-Ville ;**

**Arrêté publié le 20 juin 2023 ID 017-211703004-20230620**

**Article 1<sup>er</sup> – De 9 heures à 22 heures sont interdites, sauf autorisations spéciales les occupations de rues, espaces publics et autres dépendances, domaines visés à l'article 2 du présent acte, accompagnés ou non de sollicitations, quêtes à l'égard des passants, lorsqu'elles sont de nature à entraver la circulation des personnes.**

**À ce titre, lentreposage ou linstallation de matériels, dispositifs de quelque nature que ce soit est interdit. Les objets pourront être enlevés et déplacés dans un lieu désigné par l'autorité publique. Les frais engendrés par ces opérations seront mis à la charge du propriétaire ou détenteur.**

**Article 2. - Ces interdictions concernent une partie du territoire rochelais (dans le texte de la municipalité Rochelais avec un R majuscule), correspondant aux rues, places et squares du centre-ville, compris dans le périmètre précisé par le plan annexé au présent arrêté et délimité par les voies ou parties de voies suivantes :**

**Avant-port (de la Tour de la Chaîne à la plage de la Concurrence), place du 8 mai, avenue de la Monnaie, chemin des Remparts, rue Delayant, rue Albert 1<sup>er</sup>, rue Massiou, impasse de la Vierge, rue Alcide d'Orbigny, rue Saint-Louis, rue du Docteur Schweitzer, rue du Rempart Saint-Claude, place de La Motte Rouge ( précision la municipalité qui écrit Motte rouge ignore qu'une famille de La Motte Rouge est présente à La Rochelle depuis plusieurs siècles), quai (Georges) Simenon et bord à quai, bord de mer jusqu'à la Tour Saint-Nicolas.**

**Article III.- Madame la Directrice Générale des Services de la Ville et Madame la Directrice Départementale de la Sécurité publique, Commissaire central (sic) de La Rochelle sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.**

**La Rochelle le 20 juin 2023**

**LE MAIRE Jean-François FOUNTAINE  
Timbre de la ville de La Rochelle avec armoiries**

Suite de la réunion :

Monsieur le Maire laisse la parole à Christophe BERTAUD

Je vais répondre à la question « que faites-vous contre les nuisances sonores ? » Lundi, au Conseil municipal, Catherine LÉONIDAS va présenter une délibération sur les futures caméras méduse. Ça a pris du temps, ça a pris un an de retard, les caméras méduse, ce sont des caméras sonores, elles ont été commandées, elles vont être livrées au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et installées, 1 place du M<sup>al</sup> Foch et la 2<sup>ème</sup>, on essaiera de l'installer rue Saint-Jean du Pérot. Ces caméras ont comme objectif d'objectiver toutes les nuisances sonores dans la nuit selon l'heure, la saison et la typologie. Et après, on va objectiver ça sur plusieurs mois, et, nous allons prendre sûrement des décisions qui seront le fruit de toutes ces informations que nous allons pouvoir recueillir.

➤ « *C'est bien de mettre des caméras, j'habite en face de la fontaine du Pilori, il y a 3 caméras, une sous les arcades, une rue des Bonnes Femmes et une autre qui se trouve rue de Minage, chaque fois que nous téléphonons pour prévenir des incivilités, on nous dit, mais Monsieur, on ne peut pas être devant les caméras. Ça sert à quoi il n'y a personne devant les caméras et quand on demande à quelqu'un de venir, « attendez, en ce moment, y a le Grand Pavois, y a pas de voiture, attendez on ne peut pas » il y a toujours quelque chose de plus important que de venir pour nous. Alors effectivement, quand ils arrivent, il n'y a plus rien* ».

#### Christophe BERTAUD

Quand je dis deux caméras, ce ne sont pas de caméras de surveillance, ce sont des caméras sonores comme il en existe dans les grandes métropoles, l'objectif, c'est d'objectiver toutes les nuisances sonores, d'où qu'elles viennent, ce qu'on veut comprendre c'est comment se font tous les déplacements entre les différents bars, est-ce qu'il y a des cheminements ?

On sait que rue Léonce Vieljeux, il y a des kebabs, on sait qu'autour une heure, une heure et demie du matin, il y a attrouement de personnes qui viennent se restaurer, ça crée des nuisances. Avec les caméras sonores, on va pouvoir mieux comprendre les horaires et peut-être demain déplacer comme il existe dans d'autres villes. On est allé, dans le cadre de la Vie Nocturne à Nantes, ils mettent sur des parkings, qui relèvent de la patrouille municipale, des endroits de food trucks autorisés la nuit. Pourquoi ne pas imaginer à La Rochelle, demain sur le parking Saint-Jean d'Acre d'avoir 2 ou 3 food trucks, à l'écart des maisons qui permettent aux riverains de pouvoir dormir et également, aux jeunes qui sont dehors de manger un petit peu, descendre l'alcoolémie avant de repartir, en espérant à pied ou en vélo et ne pas prendre la voiture ? Ces caméras méduse sont d'abord pour comprendre mieux les nuisances sonores qui existent.

Pour la tranquillité publique la parole est à Monsieur le Maire

D'abord, sachez que derrière les caméras, il y a des gens qui les regardent, il y a un centre opérationnel vers lequel toutes les images jusqu'à 2 heures du matin sont transmises. A 2 heures du matin, ces images sont basculées au commissariat parce que la finalité de ces caméras, c'est de déterminer à un moment donné, s'il se passe des choses dangereuses dans la rue et on a pu identifier des gens qui étaient des agresseurs.

Sur la fontaine du Pilori, je connais bien le sujet, on a donné des instructions de sécurité à la Police municipale et nationale, la situation s'est un petit peu améliorée.

On est parfois confronté à des situations très difficiles. Un jour, on m'a proposé un placement d'office ; placement d'office, c'est prendre quelqu'un dans la rue et l'emmener de force à l'hôpital psychiatrique. Je n'ai pas signé. Je ne me sens pas, aujourd'hui, dire cette personne est folle, on doit l'interner. Je pense que c'est alors des soins, c'est difficile, on essaie de faire de notre mieux avec la Police municipale, la Police nationale intervient dès que ça devient un peu chaud, pas avant. Je ne vous fais pas de promesse zéro SDF à La Rochelle, c'est pas tenable.

« *Monsieur le Maire, on n'est pas contre les SDF, il y a des SDF qui sont polis et qui n'insultent pas, mais quand on entend des insultes...* ».

On a donné des instructions extrêmement fermes pour cette situation-là, pour tout comportement agressif. Et une fois que vous avez envoyé la police, qu'est-ce qu'on fait ? On verbalise !

**« *Mais vous ne pouvez pas verbaliser, ils n'ont pas de tune* ».**

Je sais bien, mais on ne va pas les mettre en prison, il n'y a pas de prison pour ça, Ce qu'on a comme déclic, c'est une forme de harcèlement, leur rendre la vie dans la rue inconfortable. C'est ce qu'on essaie de faire.

➤ Un professeur d'EPS au lycée Fénelon

**« *Quelles rénovations énergétiques des gymnases (toitures, sécurité, infiltrations d'eau) et sauvegarde des installations sportives envisagez-vous ?* »**

Monsieur le Maire

Tout n'est pas satisfaisant, certains bâtiments sont assez anciens et sur les bâtiments municipaux, on est bien conscients qu'il y a un effort à faire. Mais sachez que la ville de La Rochelle, sur le plan environnemental et de son patrimoine, a été classée au meilleur niveau européen. Un mot sur les dimensions énergétiques, sachez qu'il existe à La Rochelle un équipement qui peut vous être utile, ça s'appelle la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, vous avez un appartement, vous avez une maison, vous souhaitez l'améliorer sur le plan environnemental, rue du G<sup>al</sup> de Gaulle, cette plateforme vous donne des conseils gratuits, elle vous fait vos dossiers de financement parce qu'on peut avoir beaucoup d'aides.

Catherine LEONIDAS

Il y a des fuites d'eau dans de nombreux gymnases, on fait des réparations. On a enlevé les trappes de désenfumage, etc... c'est un problème complexe.

Depuis 2014, on a réparé un certain nombre de gymnases, on a commencé par faire un diagnostic de nos équipements sportifs qui n'ont pas été entretenus pendant des années et on a commencé à réparer un tas d'équipements. On ne peut pas tous les faire en même temps, c'est un souci.

Concernant les contraintes énergétiques, il y a un programme notamment sur nos piscines puisque ce sont les plus grandes passoires énergétiques et c'est pareil, c'est au fur et à mesure, il y a des progrès à faire.

➤ *Une personne revient sur le problème des mobilités et du stationnement en ville*

**« *Nous avons reçu le refus d'un artisan qui ne veut pas venir à cause du stationnement. C'est pour une petite intervention d'une demi-journée, peut-être une journée et plusieurs fois, il refuse de venir en ville ? Quelle est la solution ?* »**

Olivier PRENTOUT

Il existe pour le cœur de ville, zone apaisée, qui est désormais protégé par des plots, un abonnement annuel qui pour 100 € pour les artisans permet d'accéder au cœur de ville avec un tarif réduit à 1€ de l'heure.

Sur la disponibilité des places, aujourd'hui, maintenant que les bornes sont mises en place, si l'artisan dit qu'il ne peut pas se stationner en cœur de ville pour faire son intervention, c'est qu'il n'est pas venu vérifier depuis un certain nombre de mois, parce que les artisans ont le droit de franchir les bornes, et une fois que l'on est de l'autre côté, si vous prenez les rues perpendiculaires à la rue Saint-Yon, si vous prenez les places qui peuvent rester inaccessibles et qui peuvent être mises à disposition des artisans dans le cadre de leurs chantiers, si c'est un chantier plus long sur les places livraison, avec un arrêté, il y a de la place pour stationner qui n'existe pas il y a encore un an.

Monsieur le Maire me suggère d'élargir le propos aux professions de santé, un abonnement Pro Mobile Santé de 100€ par an et zéro par jour leur est demandé. Rue des Merciers, il y a 3 places étendues aux aidants familiaux et aux structures de maintien à domicile.

« Il faudra demander aux organisations syndicales et professionnelles de diffuser l'information parce que à priori les petits artisans ne sont pas au courant ».

Vous avez raison, il faut qu'on fasse plus pour expliquer le dispositif, qui n'est pas connu.

➤ Habib MOUFFOKES

*« Vous savez qu'on vient de fêter les 30 ans de l'université de La Rochelle, qui est une université dynamique, reconnue en France et citée comme exemple pour son développement, qui a su trouver sa place, il se trouve que les étudiants de l'université trouvent des difficultés à payer le stationnement autour de l'université, est-ce qu'il n'y a pas un effort à faire là-dessus voire une gratuité pour les étudiants ?*

*Concernant l'hôpital, on sait qu'il y a 12 sites qui ont été référés, est-ce que vous pouvez nous donner plus d'informations sur ces 12 sites ? »*

*Vous avez le projet de déloger, de déplacer les kebabs, c'est ce que j'ai cru comprendre et j'aimerais que vous nous rassuriez sur ce sujet-là ».*

Olivier PRENTOUT

Nous avons rencontré la Présidence de l'Université, les syndicalistes étudiants mi-octobre et encore la semaine dernière à la réunion publique des Minimes, sur la zone qui va être horodatée, on descend jusqu'au Technoforum, la Ville en Bois et la partie nord des Minimes.

Quand on est dans la partie nord des Minimes, on n'a pas la même sociologie d'étudiants quand il s'agit des écoles comme Excelia, comme EGSEI ou l'Université et quelque part, on a un taux de précarité étudiante un peu plus important à l'Université.

Hors réunion

Tableau récapitulatif de la population étudiantine

Il y a entre 8.500 et 9.000 étudiants à l'université de La Rochelle (facultés de droit, de lettres, de sciences et IUT).

Ce nombre n'inclut pas les étudiants des écoles privées (Eigsi, env. 1.500 étudiants ; Excelia, env. 3.500) et des classes préparatoires dans les lycées.

Au final, il y a donc en effet autour de 15.000 étudiants sur le campus rochelais

## Suite de la réunion

On a fait un travail avec la Présidence de l'Université qui nous permet de savoir le nombre d'étudiants qui ne sont pas des étudiants qui habitent en ville, qui peuvent se passer de leur voiture, qui ne sont pas des étudiants qui habitent la 1<sup>ère</sup> couronne, l'immense majorité des cas, on est sur des distances complètement réalisables à vélo, quand on est à 3, 4, 5 km. Quand on n'est pas un étudiant en situation de handicap, parce que je rappelle, au cas où ça ne serait pas connu, dès lors qu'on est titulaire d'une carte mobilité inclusion de stationnement, c'est la loi, ce n'est pas un dispositif rochelais, le stationnement est gratuit où que ce soit, on a droit aux places PMR et même aux places banales. On arrive à 300, 350 étudiants qui nous ont amené à proposer une solution qui est, en fait d'avoir la possibilité d'avancer l'utilisabilité du parking Simone Veil, en venant du sud puisque le parking relais en venant du nord avec Greffières, la ligne Illico 3 est en site propre tout le long jusqu'à l'université, ça fonctionne, en venant de Beaulieu, on se gare à l'autre bout du parking, on chope la ligne 4 et ça va aussi très vite directement dans le secteur et puis, par contre, c'est vrai qu'il y a un trou dans la raquette, puisqu'en venant du sud, on peut venir par le train mais ce n'est pas suffisant parce que tout le monde n'est pas le long du faisceau ferroviaire.

La ligne de bus Illico n°3 Greffières/Bongraine en s'arrêtant au croisement Normandin et du boulevard de la République sera étendue mi 2024 jusqu'au parking Simone Veil, ce qui proposera, dès l'été, une desserte cadencée de 10mn avec une amplitude horaire très large.

*Habib MOUFFOKES réplique que « **ça ne résout pas le problème, des étudiants, il y en a beaucoup qui vivent dans la précarité et...** »*

Oui, mais ceux qui sont précarité absolue n'utilisent pas de voiture, par contre, s'ils utilisent leur voiture venant de l'extérieur, avec un abonnement étudiant de 100€ par an, si vous divisez, ça représente 7, 8€ par mois, ça vous revient moins cher d'abonnement en bus avec l'accès à toute l'offre Yelo, que simplement la consommation de carburant entre le parking Simone Veil et l'intérieur des Minimes.

Et au passage, on travaille sur la grande question à ce qu'il y ait moins de voitures aux Minimes.

Dès le 8 janvier, qui est la date de rentrée universitaire, une navette matinale sera mise en place entre le parking Simone Veil et le Technoforum, 7h/10h le matin et 15h30/18h30 le soir pour permettre la sortie vers le parking Simone Veil.

Habib MOUFFOKES insiste auprès d'Olivier PRENTOUT « **Ca ne répond pas à la question, il y a des étudiants qui n'ont pas de quoi manger...** » Christophe BERTAUD lui coupe la parole en disant qu'il va répondre à la question sur les kebabs.

La réponse à la fermeture des kebabs, rue Léonce Vieljeux, c'est non. On va requalifier la rue, aujourd'hui les kebabs ne respectent pas forcément le Plan de sauvegarde de mise en valeur du centre-ville<sup>2</sup>, demain, on ne peut pas imaginer les façades des kebabs, rue Léonce Vieljeux telles qu'on les a aujourd'hui dans un environnement tel qu'on l'aura demain. **APPLAUDISSEMENTS** Demain bien sûr, il y aura des kebabs, mais il faudra que les kebabs soient à la hauteur des travaux que nous allons engager rue Léonce Vieljeux.

#### Monsieur le Maire

Il y avait une dernière question à laquelle je n'ai pas répondu « quel sera l'endroit prochainement pour l'hôpital ? » Je vais vous donner le nom du collègue qui s'occupe du projet, il s'appelle Roger GERVAIS, il a fait un inventaire de tous les terrains disponibles aux alentours de La Rochelle et puis il va présenter à nos collègues maires, dans pas longtemps, pour leur dire, voilà le champ des possibles, les possibilités d'implantation, c'est comme ça que ça va se faire.

#### **« C'est possible de nous dire, Monsieur le Maire... »**

Mais, je ne les connais pas moi, je n'ai pas fait le travail, c'est Roger GERVAIS qui l'a fait, je pense qu'on va trouver des sites un petit peu partout, on va travailler par étapes. Ce sera dans les environs de La Rochelle, aujourd'hui personne ne le sait, ce sera une décision de l'hôpital.

Il est 21h, nous arrivons au terme de cet échange, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se retrouver autour du verre de l'amitié.

---

<sup>2</sup> Le PSMV de La Rochelle a été délibérément contourné pour permettre la réalisation d'une fresque dite éphémère sur la façade d'un immeuble sis quai Maubec, la mairie, Espace-investissement et l'ABF s'entendant pour le faire. Le SPR boulevard Joffre n'a servi à rien. Il se trouve à cet endroit l'un des immeubles les plus hideux de La Rochelle dont le permis de construire a été délivré dans des conditions qui nous étonnent encore.